



Office National de l'Assainissement du Sénégal

L'Assainissement pour un meilleur cadre de vie.



Pour les activités:
Réalisation d'ouvrages d'assainissement et de travaux de raccordement
Collecte et traitement des eaux usées urbaines
N° Certificat FR07/034882N - Version 2 / 2007 - 2010

AVIS DE MARCHÉ DE SERVICES

SERVICES DE SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DES 5 CENTRES SECONDAIRES

SENEGAL

(Mbour, Richard Toll, Diourbel, Mbacké et Tivaouane)

Mbour - Région de Thiés - Sénégal

Richard Toll - Région de Saint-Louis - Sénégal

Diourbel - Région de Diourbel - Sénégal Mbacké - Région de Diourbel - Sénégal

Tivaouane - Région de Thiés - Sénégal

1. Référence de la publication

EuropeAid/129265/D/SER/SN

2. Procédure

Appel d'offres restreint international assorti d'une clause suspensive accordée par la Commission européenne en référence à l'article 19b de l'Annexe IV de l'Accord de Cotonou.

3. Programme

Xème Fonds Européen de Développement

4. Financement

Conventions de financement : Assainissement des centres secondaires - Phase II - eaux usées - Vilet - Suivi et Contrôle des travaux

5. Pouvoir adjudicateur

Ministre de l'Economie et des Finances de la République du Sénégal, Ordinateur National du FED.

SPECIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Type de marché

Marché à prix unitaires.

7. Description du marché

L'objet du marché est l'assistance technique pour la maîtrise d'œuvre et le suivi et le contrôle des travaux d'assainissement des eaux usées des 5 centres secondaires (Mbour, Richard Toll, Diourbel, Mbacké et Tivaouane).

Les ouvrages prévus comprennent :

DAO No EuropeAid/129265/D/SER/SN-Références CRIS : décision No FED/2009/021480 Page 2 et 6

• Dans les villes de Mbour et Richard-Toll : Construction de réseaux collectifs, de stations de pompage, de stations d'épuration par lagunage, de stations de traitement des boues de vidange, d'édicules public et d'ouvrages individuels en assainissement autonome.

• Dans les villes de Diourbel, Mbacké et Tivaouane : Construction de stations de traitement des boues de vidange et d'édicules publiques

Le Consultant assurera, pendant toute la durée des travaux, les prestations adaptées à la maîtrise d'œuvre et au suivi et contrôle de travaux de construction d'infrastructures d'assainissement d'eaux usées dans les cinq (5) villes secondaires.

8. Nombre et intitulé des lots

En un (1) lot unique

9. Budget maximal

Un Million Sept Cent (1 700 000) Euros

10. Prestations additionnelles

Le pouvoir adjudicateur peut décider de façon discrétionnaire d'étendre la durée du marché et/ou son objet sous réserve de la disponibilité des fonds, jusqu'à un maximum n'excédant pas la durée et la valeur du contrat initial. Toute extension du contrat est subordonnée à une exécution satisfaisante par le contractant.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

11. Eligibilité

La participation au marché est ouverte à toutes les personnes physiques et morales participant soit individuellement soit dans un groupement (consortium) de candidats des États ACP et des États Membres de l'Union européenne ainsi que des organisations internationales telles qu'autorisées par les bases légales spécifiques applicables au programme au titre duquel le marché est financé (voir aussi point 30 ci-dessous).

12. Candidature

Toute personne physique ou morale éligible (au sens du point 11 ci-dessus) ou groupement de ces personnes (consortium) peut soumettre sa candidature. Le consortium peut être un groupement permanent doté d'un statut juridique ou un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique. Tous les membres d'un consortium (c'est-à-dire, le chef de file et tous les autres membres) sont conjointement et solidairement responsables devant le pouvoir adjudicateur.

La participation d'une personne physique ou morale inéligible (au sens du point 11) entraînera l'élimination automatique de la candidature concernée (notamment, de la candidature de l'ensemble du consortium, dans le cas où cette personne ferait partie d'un consortium).

13. Nombre de candidatures

Une personne physique ou morale ne peut soumettre plus d'une candidature, quelle que soit la forme de sa participation (comme entité juridique individuelle ou comme chef de file ou membre d'un consortium présentant une candidature). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une candidature, toutes les candidatures auxquelles cette personne participe seront éliminées.

DAO No EuropeAid/129265/D/SER/SN-Références CRIS : décision No FED/2009/021480 Page 3 of 6

14. Interdiction des alliances entre des candidats retenus sur la liste restreinte

Tous les offres reçues de la part de soumissionnaires comprenant des sociétés autres que celles mentionnées sur les formulaires de candidature ayant servi à l'établissement de la liste restreinte sera éliminée de la présente procédure restreinte. Les candidats invités à soumissionner ne peuvent ni associer ni établir de la sous-traitance entre eux concernant le marché en question.

15. Situations d'exclusion

Dans le formulaire de candidature, les candidats doivent soumettre une déclaration signée, incluse dans le formulaire standard de candidature, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations visées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles applicables aux actions extérieures de la CE.

16. Possibilités de sous-traitance

La sous-traitance est autorisée. Le montant total de la part sous-traitée des services ne peut dépasser 40% (quarante pour cent) du montant du contrat et le sous-traitant ne peut lui-même sous-traiter.

17. Nombre de candidats invités à soumissionner

Sur base des candidatures reçues, entre 4 et 8 candidats seront invités à remettre une offre détaillée pour ce marché. Si le nombre des candidats éligibles satisfaisant les critères de sélection est inférieur au minimum de 4, le pouvoir adjudicateur peut inviter les candidats qui satisfont aux critères à soumissionner.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

18. Date prévue d'envoi des invitations à soumissionner

Juillet 2010

19. Date prévue de commencement du marché

Novembre 2010

20. Durée d'exécution initiale du marché et prorogation éventuelle

La durée d'exécution globale du marché est de trente six (36) mois et couvre largement la durée des travaux collectifs (24 mois de temps plein + 12 mois de période de garantie) et celle des travaux à la demande - non collectifs - (36 mois de temps partiel).

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

21. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux candidats. Dans le cas où les candidatures seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble.

1) Capacité économique et financière du candidat. Si le candidat est une entité publique, une DAO No EuropeAid/129265/D/SER/SN-Références CRIS : décision No FED/2009/021480 Page 4 of 6 d'information équivalente devra être soumise.

a) le chiffre d'affaires annuel moyen du candidat doit être supérieur à 2 000 000 (Deux millions) d'Euros

b) la trésorerie et les équivalents de trésorerie de début et de fin d'exercice sont, globalement, excédentaires.

2) Capacité professionnelle du candidat

a) Au moins dix (10) personnes faisant partie des effectifs du candidat travaillant actuellement

dans des domaines en rapport avec le présent marché.

b) Au moins 20 % de l'ensemble des effectifs du candidat travaillant ces deux dernières années dans des domaines en rapport avec le présent marché sont permanents.

3) Capacité technique du candidat

a) Le candidat a réalisé au cours des trois (3) dernières années, au moins deux marchés d'un budget d'au moins 1 500 000 (Un million Cinq cent mille) Euros et dans des domaines en rapport avec le présent marché (Surveillance et contrôle de travaux d'assainissement).

b) Le candidat a réalisé au cours des trois (3) dernières années, au moins un marché d'un budget d'au moins 500 000 (Cinq cent mille) Euros et dans des domaines en rapport avec l'assainissement autonome (Surveillance et contrôle de travaux).

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique de ces entités existantes entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, devront respecter les mêmes règles d'éligibilité et notamment de nationalité, que l'opérateur économique en question.

Si le nombre de candidatures éligibles satisfaisant à l'ensemble des critères de sélection est supérieur à huit (8), les motifs et faiblesses des applications de ces candidats doivent être réexaminés pour identifier les huit (8) meil-

leurs candidatures pour l'appel d'offres. Les seuls éléments qui seront pris en considération dans ce réexamen sont les suivants:

1) Le nombre de projets mis en œuvre dans les cinq (5) dernières années dans le domaine de la construction d'ouvrages d'assainissement des eaux usées (et de préférence en groupement avec des bureaux locaux).

Et au besoin

2) Le nombre de projets suivis au Sénégal dans les cinq (5) dernières années et leurs volumes financiers (les projets doivent être d'un budget global au moins équivalent à celui du présent marché et dans des domaines en rapport avec le présent marché : Surveillance et contrôle des travaux).

22. Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse.

DAO No EuropeAid/129265/D/SER/SN-Références CRIS : décision No FED/2009/021480 Page 5 of 6

CONSTITUTION DE LA CANDIDATURE

23. Date limite de réception des candidatures

Les candidatures doivent parvenir au plus tard le jeudi 10 juin 2010 à 10H00 à l'adresse et selon les modalités décrites aux points 24 et 25 ci-dessous. Toute candidature reçue après la date limite sera écartée.

24. Modalités de présentation des candidatures et renseignements à fournir

Les candidatures doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de candidature standard (disponible à l'adresse Internet suivante: <http://ec.europa.eu/europeaid/next/procurement/implementation/services/index.html>) dont le modèle et les dispositions doivent être strictement respectés. Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à la candidature ne sera pas pris en considération.

25. Modalités d'envoi des candidatures

Les candidatures doivent être exclusivement transmises au pouvoir adjudicateur:

• SOIT par courrier recommandé (service postal officiel), à l'adresse suivante:

Monsieur le Directeur Général

Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS)

TP Som cité n° 4 - HANN

BP: 13 428 - DAKAR - SENEGAL

Tél: +221 33 859 35 35

Fax: +221 33 832 35 31

• SOIT par porteur (notamment les services de messagerie express) déposant directement la candidature auprès du pouvoir adjudicateur, contre accusé de réception signé et daté, à l'adresse suivante:

Monsieur le Directeur Général

Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS)

TP Som cité n° 4 - HANN

BP: 13 428 - DAKAR - SENEGAL

Tél: +221 33 859 35 35

Fax: +221 33 832 35 31

L'intitulé du marché et le numéro de l'avis de marché (voir rubrique 1 ci-dessus) doivent figurer lisiblement sur l'enveloppe contenant la candidature et doivent être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

Les candidatures soumises de toute autre façon seront écartées.

26. Modification ou retrait des offres

Les candidats peuvent modifier ou retirer leur candidature moyennant une notification écrite avant la date limite de remise des offres. Aucune offre ne saurait être modifiée après ce délai.

La notification de modification ou de retrait doit être rédigée et présentée conformément au point 25. L'enveloppe extérieure (ainsi que l'enveloppe intérieure, si utilisée) doit porter la mention «modification» ou «retraits», selon le cas.

DAO No EuropeAid/129265/D/SER/SN-Références CRIS : décision No FED/2009/021480 Page 6 of 6

27. Langue opérationnelle

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en français.

28. Autres renseignements

N/A

29. Date de publication de la prévision de marché correspondante

10 novembre 2009

30. Base juridique

Accord de partenariat ACP - EC signé à Cotonou le 23 juin 2000 tel qu'amendé le 25 juin 2005 et en 2008 (Annexe IV).]